
	<b>Bac Professionnel</b> <b>Technicien du bâtiment :</b> <b>Organisation et réalisation du gros œuvre</b>	
<p>L'examen est composé de 7 épreuves obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une épreuve peut comporter une ou plusieurs unité(s) ; dans ce dernier cas, à chaque unité est associée une sous-épreuve.</li> <li>• Le mode d'évaluation peut être ponctuel en fin de formation (écrit ou oral) ou présenter la forme d'un contrôle en cours de formation (CCF).</li> </ul> <p><b>Epreuves facultatives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.</li> <li>• La langue vivante choisie pour l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.</li> </ul> <p><b>Epreuve de contrôle (dite de "rattrapage") :</b></p> <p>Le candidat ayant obtenu une moyenne générale comprise entre 8 et 10, et dont la moyenne aux épreuves pratiques de l'enseignement professionnel serait supérieure à 10 sur 20, est admis à présenter une épreuve de contrôle.</p> <p>Cette épreuve de contrôle se déroule en deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation orale de connaissances de 15 minutes sur l'épreuve E1 sur la base d'un sujet tiré au sort. L'interrogation est menée par un professeur de mathématiques ou de spécialité.</li> <li>• Evaluation orale de connaissances sur le programme de Terminale de l'épreuve E5 sur la base d'un sujet tiré au sort en Français, Histoire ou Géographie.</li> </ul> <p><b>Rappel important :</b> sauf situations dérogatoires, un candidat peut être refusé au baccalauréat s'il n'a pas validé 22 semaines de Périodes de Formation en Milieu Professionnel.</p>		

Modalités de l'examen passé dans la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat ou en section d'apprentissage habilitée au sein d'un établissement public				
Epreuves		Coef.	Mode	Durée
<b>E1 : Epreuve scientifique</b>		<b>3</b>		
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	<b>U11</b>	1,5	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	<b>U12</b>	1,5	CCF	
<b>E2 : Epreuve technologique</b>		<b>4</b>		
Sous-épreuve E21 : Analyse technique d'ouvrage	<b>U21</b>	2	Ponctuel écrit	5h
Sous-épreuve E22 : Préparation et organisation des travaux	<b>U22</b>	2	Ponctuel écrit	4h
<b>E3 : Epreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		<b>9</b>		
Sous-épreuve E31 : Présentation d'un dossier d'activité	<b>U31</b>	2	CCF	20 min
Sous-épreuve E32 : Mise en œuvre	<b>U32</b>	3	CCF	3h
Sous-épreuve E33 : Activités spécifiques et contrôles	<b>U33</b>	2	CCF	4 à 7h
Sous-épreuve E34 : Economie-gestion	<b>U34</b>	1	Ponctuel écrit	2h
Sous-épreuve E35 : Prévention – santé - environnement	<b>U35</b>	1	Ponctuel écrit	2h
<b>E4 : Epreuve de langue vivante étrangère</b>		<b>U4</b>	2	CCF
<b>E5 : Epreuve de français, histoire géographie et éducation civique</b>		<b>5</b>		
Sous-épreuve E51 : Français	<b>U51</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h30
Sous-épreuve E52 : Histoire, géographie, enseignement moral et civique	<b>U52</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h
<b>E6 : Epreuves d'arts appliqués et cultures artistiques</b>		<b>U6</b>	1	CCF
<b>E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive</b>		<b>U7</b>	1	CCF
<b>Epreuves facultatives</b>				
Langues vivantes	<b>UF1</b>		Ponctuel oral	20min